

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un novembre, le Conseil municipal de Laroïn dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MARQUE Bernard, Maire.

Date de convocation : 12/11/2025 Affichage : 12/11/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 13

Etaient présents : MARQUE Bernard, SUREAU Frédéric, PICARD Anne Françoise, RECABORDE Philippe, BIDART Stéphanie, GENDROT Perrine, LABORDE Frédéric, OLIVEIRA Evelynne, RIGON Sandrine.

Etaient absents excusés : AMODEO Sandra, BESAURY Jérôme, CAMBON Angéline, LE ROY Laura MORILLON Philippe, SOUDAR Denis.

Ont donné pouvoir : AMODEO Sandra, BESAURY Jérôme, LE ROY Laura, SOUDAR Denis.

Secrétaire de séance : Frédéric Sureau

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 2 octobre 2025.

1-Baux commerciaux :

-Boucherie A&G : le bail initial repris par la SARL A&G date de 1989. A la demande des commerçants le bail sera réactualisé avec les nouvelles clauses législatives. Le loyer reste inchangé au montant de 1053€ et le bail sera soumis au code du commerce.

-Iktus : Suite à l'arrêté préfectoral du 3/11/2025 concernant l'autorisation des caméras, Monsieur le Préfet n'autorise plus les particuliers à visionner les caméras sur le domaine public. En conséquence et pour être conforme au bail, la Mairie équiperait le site Iktus de 2 caméras privées gérées directement par le commerçant.

-cabinet médical : la Commune recherche 2 médecins pour reprendre le cabinet médical courant 2026 en remplacement du médecin actuel qui prendra sa retraite. A noter que le cabinet médical de Laroïn accueille aussi 5 professionnels paramédicaux. Une communication est en cours auprès des universités de Bordeaux et Toulouse.

2-Aménagement entrée espace artisanal :

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, propriétaire de l'Espace d'Activités de Laroïn, propose de réaménager l'entrée de la zone. Les 11 entreprises présentes ont été rassemblées en Mairie pour exposer les travaux paysagers de l'entrée et la nouvelle signalétique. L'ensemble de ces investissements est entièrement supporté par la Communauté d'Agglo. Le montant des travaux s'élève à 26 383€ TTC.

3-Fronton Mairie Ecole :

Monsieur le Maire rappelle que la loi Peillon de 2013 oblige à l'affichage de la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité » sur la façade de l'école accompagnée du drapeau tricolore et européen. Cette loi demande aussi d'afficher la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen dans les locaux. Avec le temps, la devise républicaine s'est effacée. C'est pourquoi il est prévu de réaliser un atelier participatif avec les élèves sur la façade du primaire avec l'aide d'un professionnel.

Pour la Mairie, la devise républicaine dépend de la décision du Maire et du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose d'inscrire la devise « Liberté Egalité Fraternité » sur le fronton de la Mairie. Cette décision est adoptée à l'unanimité et un devis sera demandé à un professionnel.

4-Compte-rendu conseil d'école :

Anne-Françoise Picard rapporte l'essentiel du dernier conseil d'école. Notre école accueille 78 élèves et l'effectif poursuit sa baisse. Les différentes chartes laïcité, relations école-famille, élèves sont présentées et acceptées. La Mairie va revoir un système d'alarme intrusion et attentat plus efficace. Pour clore le projet « Notre école faisons-là ensemble » des cages de foot/basket et trois petites tables en bois seront achetées. A noter de nombreux projets culturels et sportifs, et une très grande fréquentation le soir aux activités de l'Alaé.

5-Fonctionnement du cimetière:

Le cimetière de Laroin comprend 3 types de concession : des concessions caveaux, pleine terre et cavurnes ; ainsi qu'un jardin du souvenir.

Les tarifs sont les suivants :

Durée des concessions	Concessions caveaux ou pleine terre			Concessions cavurne	Jardin du souvenir
	2m ²	3m ²	4m ²	4 urnes	Dispersion des cendres
30 ans	120 €	200 €	270 €	200€	Gratuit
50 ans	200 €	310 €	470 €	310€	

Le cimetière est géré par un règlement sous la responsabilité du Maire de la Commune.

La haie qui clôt le cimetière est dans un très mauvais état. Le conseil municipal décide de la faire couper et par la suite, de repeindre le mur de clôture.

6-Travaux en cours bâtiments et voirie:

Philippe Récorde fait le point sur les travaux en cours :

-Maison des lacs : l'assainissement de l'entrée est réalisé. Des travaux électriques sur le restaurant sont en cours.

-Le préfabriqué chemin des écoles a été démoli et celui derrière l'église le sera courant de l'hiver.

-Les buttes de terre devant l'école ont été enlevées pour des raisons de sécurité. Les travaux ont été entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

-Le relamping de l'ensemble de l'éclairage public est pratiquement terminé. Monsieur le Maire rappelle que le coût de ces travaux de mise aux normes est entièrement compensé par l'économie d'énergie réalisée. Le financement est pris en charge par un prêt bonifié intracting du Syndicat Territoire d'Energie 64 qui sera remboursé par la Commune avec les gains d'énergie.

7-Gestion de la demande du logement social :

La Commune possède 2 bâtiments sociaux, propriétés de l'Office 64 de l'Habitat : la Résidence Las Hies et la Résidence Guilhembaqué.

L'Agglo a mis en place une grille de cotation pour classer les candidats et ainsi améliorer le dispositif de la demande dans un contexte tendu. Ainsi la Commission d'attribution (CALEOL)attribue les logements fonction des critères de classification. Le conseil municipal adopte ces critères proposés par l'Agglo mais propose aussi des critères complémentaires pour tenir compte de la spécificité de notre village pour les personnes:

- qui travaillent au village (éviter une cité dortoir)
- qui sont engagées dans la vie sociale du village (encourager le bénévolat)
- qui ont un enfant scolarisé à l'école (maintenir 4 classes)
- qui ont un moyen de transport autonome (réseau de bus vers Pau très insuffisant)

8-Adhésion à la centrale d'achat de la Fibre 64 :

La Commune adhère à la centrale d'achat de la Fibre 64 pour une cotisation annuelle de 100€.

9-Servitude Enedis :

Le conseil municipal régularise l'enfouissement de la ligne électrique derrière le kiosque de la place de fêtes.

10-Questions diverses :

-Intracting : pour financer la rénovation des menuiseries extérieures des commerces, la Commune va solliciter un prêt intracting à 0.75% sur 11 ans de 41770€ auprès du Syndicat TE64.

-Commission jeunes : Monsieur le Maire félicite les jeunes ados du village qui ont organisé tout au long de l'année divers événements au service de la population : animations résidence Guilhembraqué, fête d'halloween, point rafraichissement à la Ferme Guilhembraqué. Merci aux parents qui les accompagnent.

-Dates à retenir :

*marché de Noël : pour la première fois un marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes et la Peña Latécouère aura lieu sur la place du village le 20 décembre

*repas des aînés